Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260608-2026_06_08_02-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 juin 2026

N° 2026/06/08/02

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *2 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Arnaud BOMPOIL
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ
Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 3)	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Samuel LEFEUVRE donne pouvoir à François BRISSIER	Emilie GAUDRÉ donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Charles BRIAND

Objet : Garantie d'emprunt – Espacil Habitat – Rénovation L'Esclosel

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

La société « Espacil Habitat SA d'habitations à loyer modéré », sise 20 rue Guy Ropartz, 35700 Rennes, engage des travaux de réhabilitation portant sur 20 logements de la résidence « L'Esclosel », situés sur plusieurs adresses à Châteaugiron **(Annexes n° 1.2 et n° 2.2).**

Dans ce cadre, la société Espacil Habitat prévoit de souscrire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt dont le contrat figure en annexe **(Annexe n° 3.2)**, présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 550 536,00 €
- Durée : 25 ans
- Taux : Livret A + 0,6 %
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)

Afin de valider cette offre de financement, le prêteur, la Caisse des dépôts et consignation, sollicite l'octroi par la commune d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100,00% du montant emprunté.

Article 1

L'assemblée délibérante de la Ville de Châteaugiron accorde sa garantie à hauteur de **100,00 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **550 536,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **186698** constitué de 1 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **550 536,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260608-2026_06_08_02-DE

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2305 du Code civil,
Vu le contrat de prêt n° 186698 signé entre : ESPACIL HABITAT SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE, et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **Approuve la garantie d'emprunt sollicitée par ESPACIL HABITAT auprès de la Ville de Châteaugiron à hauteur de 100,00 % du prêt proposé par la Caisse des dépôts et consignations, soit un montant garanti de 550 536,00 €,**
- **Approuve l'ensemble des articles présentés ci-dessus.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

Mairie de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Stratégie Budgétaire et aux Finances

Jean-Charles BRIAND

Jean-Charles BRIAND